CANADA
Province de Québec
Ville de Thetford Mines

Le 22 janvier 2024

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 22 janvier 2024 à 19 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Michel Verreault
Adam Patry	Yvan Corriveau
Émilie Rémillard	Luc Champagne
Jean Yves Angers	Anthony Bilodeau

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présentes la directrice générale, Marie-Eve Mercier et l'assistante-greffière, Marie-Claude Jacques.

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de l'ordre du jour

2024-3TM

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant le sujet suivant :

- 18.4 Adoption de la *Politique de vente et d'aliénation d'immeubles appartenant à la Ville de Thetford Mines.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

3.1- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 et des séances extraordinaires des 14 décembre 2023 et 15 janvier 2024

ATTENDU le dépôt par l'assistante-greffière des projets de procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 et des séances extraordinaires des 14 décembre 2023 et 15 janvier 2024;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers
APPUYÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

2024-4TM ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 et des séances extraordinaires des 14 décembre 2023 et 15 janvier 2024 soient adoptés tel qu'ils ont été rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1- Adoption des comptes rendus de la commission permanente des 11 décembre 2023 et 15 janvier 2024

ATTENDU le dépôt par l'assistante-greffière des projets de comptes rendus de la commission permanente des 11 décembre 2023 et 15 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR la conseillère Émilie Rémillard

ET RÉSOLU :

2024-5TM QUE les comptes rendus des 11 décembre 2023 et 15 janvier 2024 de la commission permanente du conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - CONSEIL MUNICIPAL

5.1- Nomination au sein de la Société de promotion des congrès de Thetford

ATTENDU QUE la Société de promotion des congrès est financée par la Ville et qu'aucun élu ne siège sur le conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation des membres de la commission des finances et de l'administration municipale en date du 7 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

2024-6TM IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Champagne
APPUYÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau

ET RÉSOLU :

QUE le conseiller Michel Verreault, président de la commission des finances, soit nommé comme représentant de la Ville de Thetford à titre de membre actif de la Société de promotion des congrès de Thetford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2-
Nomination au sein du conseil d'administra-tion du Musée Minéro

ATTENDU la nécessité de remplacer monsieur Marc-Alexandre Brousseau au sein du conseil d'administration du Musée Minéro;

ATTENDU l'intérêt manifesté par la conseillère Josée Perreault;

EN CONSÉQUENCE,

2024-7TM

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers

ET RÉSOLU :

QUE la conseillère Josée Perreault soit nommée à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration du Musée Minéro.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3-
Nomination au sein du conseil d'administration de l'Office d'habitation des Appalaches

ATTENDU le souhait de la Ville d'être représentée au sein du conseil d'administration de l'Office d'habitation des Appalaches;

ATTENDU l'intérêt manifesté par le conseiller Anthony Bilodeau;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 15 janvier 2024;

2024-8TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le conseiller Anthony Bilodeau soit nommé à titre de représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de l'Office d'habitation des Appalaches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - RAPPORTS DE L'ASSISTANTE GREFFIÈRE

6.1-
Dépôt de la mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires de membres du conseil

L'assistante greffière fait rapport qu'elle a reçu une mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil, comme prévu par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6.2-
Rapport de l'assistante-greffière sur les demandes de dérogations mineures

L'assistante-greffière donne lecture de son rapport en vertu de l'article 5 (7°) du règlement n° 16 sur les dérogations mineures, à l'effet qu'aucune objection écrite n'a été soulevée en regard des demandes concernant :

- La propriété située au 745, rue Croteau;
- La propriété située au 1200, boulevard Lemay.

Le maire demande aux personnes présentes si elles souhaitent présenter leurs observations concernant ces demandes de dérogations mineures.

7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1-
Dérogation mineure pour la propriété située au 745, rue du Coteau

2024-9TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2023-130 concernant un immeuble situé au 745, rue du Coteau a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à réduire la marge de recul arrière à 4,6 mètres, lorsque prescrite à 6 mètres, le tout afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée sur le lot n° 6 568 273;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 15 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Émilie Rémillard
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2023-130 relativement au lot n° 6 568 273 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Dérogation mineure pour la propriété située au 1200, boulevard Lemay

2024-10TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2023-151 concernant un immeuble situé au 1200, boulevard Lemay a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à réduire la marge de recul arrière à 4,6 mètres, lorsque prescrite à 6 mètres, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée sur le lot n° 6 568 274;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 15 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Champagne

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2023-151 relativement au lot n° 6 568 274 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3- Plan-projet de rénovation extérieure au 244, rue Labbé

ATTENDU QUE le plan-projet de rénovation extérieure pour la propriété située au 244, rue Labbé a été déposé au Service d'urbanisme (demande n° 2023-150);

ATTENDU QUE la demande ne respecte pas les objectifs et critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);*

2024-11TM

ATTENDU l'avis défavorable du comité consultatif d'urbanisme et l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 15 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau

ET RÉSOLU :

QUE la demande n° 2023-150 soit refusée pour les raisons suivantes :

1- L'intégrité du bâtiment n'a pas été respectée en termes de style architectural, de caractéristiques et d'éléments particuliers y compris les matériaux et la couleur;
2- La rénovation n'a pas privilégié la conservation de la composante d'origine, soit la grille de ventilation qui a été remplacée par une fenêtre;
3- La couleur de la toiture ne reprend pas la couleur à l'origine;
4- L'intervention réalisée ne respecte pas l'intégrité de la composition de l'ensemble bâti composé du presbytère et de l'église;

QUE le propriétaire présente une nouvelle demande en respect des critères et objectifs du PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4- Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale

ATTENDU QUE le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme a été déposé et que le plan d'implantation et d'intégration architecturale suivant a obtenu une recommandation favorable de ce comité :

- **Plan-projet de rénovation extérieure au 263-271, rue Notre-Dame Est** (Recommandation n° 2023-149);

2024-12TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 15 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Champagne
APPUYÉ PAR la conseillère Émilie Rémillard

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2023-149 soit accepté conformément à la recommandation présentée dans le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et de développement du territoire daté du 5 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1- Installation de GPS dans des véhicules municipaux | Phase 3

2024-13TM

ATTENDU QUE les deux (2) premières phases visant l'installation d'un système GPS sur certains véhicules municipaux dans le cadre des opérations de déneigement ont été satisfaisantes;

ATTENDU la proposition reçue de la firme NSim Technology pour la réalisation de la troisième phase de ce projet;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente le 15 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau
APPUYÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la proposition reçue, la Ville confie à NSim Technology l'ajout de GPS dans les véhicules municipaux, incluant les frais pour la plateforme de gestion, au montant de 21 743 $, taxes en sus;

QUE cette dépense soit remboursée au fonds de roulement pendant une période de cinq (5) ans, à compter de l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2- Octroi de contrat | Agence de sécurité à la Cour municipale commune de la Ville

2024-14TM

ATTENDU l'octroi du contrat relatif aux services d'agence de sécurité pour les séances de la cour municipale commune de la Ville de Thetford Mines, pour la période d'avril à décembre 2023, à Agence de sécurité G.P. s.e.n.c. en vertu de la résolution numéro 2023-239TM;

ATTENDU la recommandation d'octroyer ce contrat relatif aux services d'agence de sécurité pour la cour municipale commune de la Ville pour l'année 2024 à Sécurité SSP inc. (anciennement Agence de sécurité G.P. s.e.n.c.);

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 15 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines adjuge à Sécurité SSP inc. le contrat relatif aux services d'agence de sécurité pour les séances de la cour municipale commune de la Ville de Thetford Mines, pour l'année 2024, au taux horaire de 33,85 $, taxes en sus mais incluant tous les frais, pour une somme anticipée de 3 385 $, taxes en sus, selon le calendrier établi de la cour municipale pour l'année;

QUE les coûts liés à cette dépense soient acquittés à partir du budget de fonctionnement du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3- Caractérisation initiale des eaux usées | Station d'épuration de la Haute-Bécancour

2024-15TM

ATTENDU l'exigence du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de procéder à une caractérisation initiale des eaux usées à la station d'épuration de la Haute Bécancour;

ATTENDU la proposition de la firme Eurofins datée du 14 novembre 2023;

ATTENDU la proposition du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) datée du 5 janvier 2024;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement en date du 15 janvier 2024;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente à cette même date;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la proposition reçue, la Ville confie à Eurofins le mandat pour les analyses en laboratoire d'une partie de la caractérisation initiale à l'usine d'épuration de la Haute-Bécancour, pour une dépense de 20 628 $, taxes en sus, payable à même le budget de fonctionnement de la Ville, selon la proposition tarifaire nº 33944;

QUE, pour faire suite à la proposition reçue, la Ville confie au Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ), le mandat pour les analyses en laboratoire d'une partie de la caractérisation initiale à l'usine d'épuration de la Haute Bécancour, selon l'offre soumise le 5 janvier 2024 au montant de 34 073,68 $, taxes en sus, est payable à même le budget de fonctionnement de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4-
Installation et mise aux normes du système de gestion de la ventilation et de chauffage à distance du Studio-théâtre Paul-Hébert

2024-16TM

ATTENDU la nécessité d'implanter un nouveau système de gestion de la ventilation et du chauffage à distance pour le Studio-théâtre Paul Hébert;

ATTENDU la réception de l'offre de service en date du 11 septembre 2023;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement en date du 15 janvier 2024;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente à cette même date;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la proposition reçue, la Ville confie à Regulvar les travaux d'installation et de mise aux normes du système de gestion de la ventilation et du chauffage à distance du Studio-théâtre Paul Hébert, pour une dépense anticipée de 16 400 $, taxes en sus;

QUE la dépense soit remboursée au fonds de roulement pendant une période de cinq (5) ans, et ce, à compter de l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5-
Fourniture et livraison de papier à photocopie

2024-17TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la fourniture et la livraison de papier à photocopie pour l'année 2024;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture de la soumission suivante :

Soumissionnaire	**Total** **(taxes en sus)**
Mégaburo inc.	11 751,05 $

ATTENDU le rapport de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 15 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Émilie Rémillard
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Champagne

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la soumission reçue, la Ville confie en totalité à Mégaburo inc. la fourniture et la livraison de papier à photocopie pour l'année 2024;

QUE ce contrat soit valide pour une période de 90 jours de calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions tenue le 19 décembre 2023;

QUE la dépense anticipée de 11 751,05 $, taxes en sus, soit payable à même les budgets de fonctionnement des services requérants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6-
Fauchage et tonte d'accotements et de fossés

2024-18TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour les travaux de fauchage et tonte d'accotements et de fossés;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture de la soumission suivante :

Soumissionnaire	Option A - 1 an	Option B - 3 ans
Entreprise Danvic	23 400 $/année	24 618 $/année

ATTENDU le rapport de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 15 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la soumission reçue, la Ville confie à l'Entreprise Danvic les travaux de fauchage et de tonte d'accotements et de fossés, selon l'option B pour une durée contractuelle de trois (3) ans;

QUE la dépense anticipée de 24 618 $/année, taxes en sus, soit payable à même le budget de fonctionnement du service requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - AFFAIRES JURIDIQUES

10 - COUR MUNICIPALE

11 - DIRECTION GÉNÉRALE

12 - CAPITAL HUMAIN

12.1-
Demande de congé sans solde | Col bleu | Employé n° 4086

2024-19TM

ATTENDU les dispositions concernant le congé sans solde stipulé à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU la demande de congé sans solde de l'employé n° 4086;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry

APPUYÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau

ET RÉSOLU :

QUE la demande de congé sans solde de l'employé n° 4086 pour une durée de cinq (5) mois soit acceptée, et ce, à compter du 12 janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2- Embauche au poste de téléphoniste réceptionniste temporaire au Service des ressources financières

2024-20TM

ATTENDU les besoins de doter le poste de téléphoniste-réceptionniste temporaire au Service des ressources financières;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 15 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE madame Amélie Huber soit engagée à titre de téléphoniste-réceptionniste temporaire (classe 4) au Service des ressources financières, et ce, à compter du 8 janvier 2024;

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Huber soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3- Entente avec l'UMQ | Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail

2024-21TM

ATTENDU QUE la Ville est membre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

ATTENDU QUE la Ville a adopté la résolution n° 2017-459TM le 11 décembre 2017 autorisant l'UMQ à octroyer par appels d'offres un contrat avec un gestionnaire spécialisé en financement en matière de santé et de sécurité du travail et un contrat avec un gestionnaire pour le volet gestion et prévention des mutuelles de prévention;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 15 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le maire ou en son absence le maire suppléant soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente avec l'Union des municipalités du Québec dans le cadre des Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4- Restructura-tion | Service des affaires juridiques

2024-22TM

ATTENDU QUE les besoins de la Ville au niveau des dossiers du Service des affaires juridiques ont évolués au cours des dernières années;

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir la structure du Service des affaires juridiques pour optimiser l'efficience de la gestion des dossiers;

ATTENDU le souci de la Ville d'optimiser le temps de pratique de droit des avocats du Service;

ATTENDU la recommandation des membres de la commission du capital humain en date du 24 novembre 2023;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 22 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Champagne
APPUYÉ PAR la conseillère Émilie Rémillard

ET RÉSOLU :

QUE le nom du Service du capital humain de la Ville de Thetford Mines soit modifié pour « Service du capital humain et des affaires juridiques » à compter du 15 janvier 2024;

QUE le Service des affaires juridiques et le poste de Directeur(trice) du Service des affaires juridiques de la Ville de Thetford Mines soient abolis à compter du 15 janvier 2024;

QUE les postes d'avocate et de technicienne juridique du Service des affaires juridiques de la Ville soient transférés sous le Service du capital humain et des affaires juridiques à compter du 15 janvier 2024;

QU'un poste permanent d'avocat(e) au Service du capital humain et des affaires juridiques soit créé à compter du 15 janvier 2024;

QUE Me Byanca Groleau soit nommée comme avocate au Service du capital humain et des affaires juridiques à compter du 15 janvier 2024;

QUE monsieur Pierre-Luc Dubois-Paré soit nommé à titre de directeur du Service du capital humain et des affaires juridiques, et ce, à compter du 15 janvier 2024;

QUE le poste d'adjointe administrative auparavant au Service des affaires juridiques soit transféré sous le Service du greffe et de la cour municipale à compter du 15 janvier 2024;

QUE le Service du capital humain et des affaires juridiques soit autorisé à mettre en place les changements requis pour cette nouvelle structure;

QUE l'organigramme de la Ville de Thetford Mines et les autres documents officiels soient modifiés en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - **RESSOURCES FINANCIÈRES**

13.1- Approbation des projets d'immobilisations pour l'année 2024

2024-23TM

ATTENDU les travaux réalisés par le conseil, la Direction générale et le Service des ressources financières en préparation du budget pour l'année 2024;

ATTENDU QU'il avait été convenu de réserver une partie du surplus accumulé pour permettre la réalisation de projets futurs;

ATTENDU la recommandation des membres de la commission des finances et de l'administration municipale en date du 7 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE le tableau des immobilisations et des projets spéciaux suivant soit accepté;

PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2024

Service	# Projet	Nom du projet	Coût total estimé	Règlements d'emprunt	Subvention et contributions diverses	Comptant	Fonds de roulement	Affectation de surplus
Communication	1	Équipement de photographie	5 500 $			5 500 $		
Communication	2	Aménagement et équipement de bureau pour une ressource supplémentaire au Service des communications	5 000 $			5 000 $		
DG	1	Nouveaux bureaux à l'hôtel de ville	25 000 $				25 000 $	
DG	2	Planification stratégique (renouvellement, mise à jour)	10 000 $			10 000 $		
Greffe	1	Transformation numérique de la Ville | Gestion documentaire	21 600 $			21 600 $		
Greffe	2	Soutien technologique aux fins du processus électoral	28 683 $					28 683 $
Incendie	1	Camion autopompe	1 300 000 $				1 300 000 $	
L&C	1	Enveloppe FRR	245 936 $		172 155 $	73 781 $		
L&C	2	Plan directeur des parcs et espaces verts	250 000 $					250 000 $
L&C	3	Cabanes événementielles (4)	15 000 $				15 000 $	
L&C	4	Projet Signature Innovation | Sentier signature AVMA	133 500 $		118 500 $	15 000 $		
TPGE-Génie	1	Bassin de rétention St-Noël (pluvial)	19 405 100 $	2 910 765 $	16 494 335 $			
TPGE-Génie	2	Séparation Rue Fortin - TECQ 2024-2028	1 334 000 $		1 334 000 $			
TPGE-Génie	3	Réparations temporaires - barrage Madore	25 000 $			25 000 $		
TPGE-Génie	5	Étude mise à niveau - STEP - PRIMEAU	165 000 $	82 500 $	82 500 $			
TPGE-Génie	10	Génératrice ateliers municipaux	87 300 $	87 300 $				
TPGE-Génie	11	Remplacement conduite aqueduc bld Frontenac (seuil TECQ 2024-2028)	343 000 $	343 000 $				
TPGE-Génie	12	Remplacement d'équipements usine eau potable (seuil TECQ 2024-2028)	50 000 $				50 000 $	
TPGE-Génie	16	Rénovation chambre souterraine eau potable (seuil TECQ 2024-2028)	70 000 $	70 000 $				
TPGE-Génie	17	Dispositif anti-refoulement dans divers bâtiments municipaux	100 000 $	100 000 $				
TPGE-Génie	19	Rénovation piste cyclable	645 000 $	322 500 $	322 500 $			
TPGE-Génie	20	Plan de protection des sources d'eau potable	140 000 $		119 000 $		21 000 $	
TPGE-Immeuble	2	Travaux terrain de balle secteur Pontbriand	30 000 $				30 000 $	
TPGE-Immeuble	7	CENTRE CULTUREL ET SPORTIF BLACK LAKE + CASERNE - Mandat d'architecture en vue de la réfection de la toiture	45 000 $				45 000 $	
TPGE-Immeuble	12	ATELIER - Compresseur pour l'air du garage	30 000 $				30 000 $	
TPGE-Immeuble	14	MAISON DE LA CULTURE - Thermopompe nouveaux bureaux chefs de division	10 000 $				10 000 $	
TPGE-Immeuble	15	MAISON DE LA CULTURE - Peinturer la salle multifonctionnelle et rideau	10 000 $				10 000 $	
TPGE-Immeuble	19	PISCINE POLYVALENTE - Grillage vestiaire hommes femmes	11 000 $				11 000 $	
TPGE-Immeuble	21	CENTRE DE CONGRÈS DE THETFORD - Projet de prise électrique	20 000 $					20 000 $
TPGE-Immeuble	22	Achat d'une machine à vapeur pour contrôle des mauvaises herbes	32 000 $				32 000 $	
TPGE-Immeuble	23	Achat d'une plateforme élévatrice Plafolift	28 000 $				28 000 $	
TPGE-Immeuble	25	Studio-Théâtre Paul Hébert - Mise au norme du système de gestion de l'immeuble à distance	20 000 $				20 000 $	
TPGE-Informatique	1	Système de sécurité de caméra de surveillance pour P'tit Cap et parc à Pontbriand	17 000 $				17 000 $	
TPGE-Informatique	2	Rénovation du système de distribution du carburant aux Tavaux publics (logiciel et matériel)	43 500 $	43 500 $				
TPGE-Informatique	4	Migrer le reste des services en téléphonie IP (TP, MC, ACHATS)	30 000 $				30 000 $	
TPGE-Informatique	5	Relier au réseau de la ville certains bâtiments et parcs extérieur et leur donnée un accès Internet (Chalet des loisirs de Robertsonville et Centre récréatif de Robertsonville)	12 500 $				12 500 $	
TPGE-Mécanique	1	Véhicules à remplacer (Ford vanne 2011 - 55 000 $, Camion international 2006 avec équipement de grattage - 440 000 $, remorque 2003 - 143 000 $, semi-remorque 2001 - 84 000 $ et si des économies sont réalisées, un véhicule pour les loisirs serait priorisé)	722 000 $	722 000 $				
TPGE-Voirie	1	Support Poteau hydro	7 500 $			7 500 $		
TPGE-Voirie	2	Projet GPS (3e phase)	25 000 $				25 000 $	
TPGE-Voirie	4	Travaux de pavage 2024 : Rue Sainte-Marthe entre le boulevard Frontenac Ouest et la rue Turcotte Est - 370 ml	1 200 000 $	1 200 000 $				
TPGE-Voirie	5	Travaux pavage subvention (PAVL) Rue Johnson (entre le boul. Frontenac O. et rte Marchand)	3 185 443 $	318 544 $	2 866 899 $			
TPGE-Voirie	6	Machine à colle chauffant (bitume)	22 000 $				22 000 $	
Trésorerie		Affectation pour acquisition équipements et véhicules au service incendie	400 000 $					400 000 $
Urbanisme	1	Portail internet Développement économique	25 000 $				25 000 $	
Urbanisme	2	PPU Centre-ville	200 000 $					200 000 $
Total			**30 530 562 $**	**6 200 109 $**	**21 509 889 $**	**163 381 $**	**1 758 500 $**	**898 683 $**

QUE les sommes provenant du surplus non affecté de la Ville soient affectées vers des surplus réservés à la réalisation des projets futurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2- Demande de reconnaissance d'exemption aux fins de taxes | Accueil Madore inc.

2024-24TM

ATTENDU la révision périodique de la reconnaissance d'exemption aux fins des taxes foncières de l'Accueil Madore inc. auprès de la Commission municipale du Québec (CMQ) pour les activités exercées pour l'immeuble situé au 140, chemin des Monts;

ATTENDU QU'il appartient à la CMQ de s'assurer que cet immeuble et l'organisme en question peut toujours bénéficier d'une exemption de taxes foncières;

ATTENDU la recommandation des membres de la commission des finances et de l'administration municipale en date du 7 décembre 2023;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 15 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers
APPUYÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines ne s'oppose pas à la demande de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières présentée par l'Accueil Madore inc. dans le dossier CMQ-60353-003 et qu'elle s'en remet à la décision à être rendue par la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3- Demande de reconnaissance d'exemption aux fins de taxes | Société du patrimoine de Thetford Mines

2024-25TM

ATTENDU la révision périodique de la reconnaissance d'exemption aux fins des taxes foncières de la Société du patrimoine de Thetford Mines auprès de la Commission municipale du Québec (CMQ) pour les activités exercées pour l'immeuble situé au 4233, rue du Lac-Noir;

ATTENDU QU'il appartient à la CMQ de s'assurer que cet immeuble et l'organisme en question peut toujours bénéficier d'une exemption de taxes foncières;

ATTENDU la recommandation des membres de la commission des finances et de l'administration municipale en date du 7 décembre 2023;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 15 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines ne s'oppose pas à la demande de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières présentée par la Société du patrimoine de Thetford Mines dans le dossier CMQ-60992-003 et qu'elle s'en remet à la décision à être rendue par la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.4- Demande de reconnaissance d'exemption aux fins de taxes | Association Coopérative d'Économie Familiale - Appalaches Beauce Etchemins

ATTENDU la révision périodique de la reconnaissance d'exemption aux fins des taxes foncières de l'Association Coopérative d'Économie Familiale – Appalaches Beauce Etchemins auprès de la Commission municipale du Québec (CMQ) pour les activités exercées pour l'immeuble situé au 1176, rue Notre-Dame Est;

ATTENDU QU'il appartient à la CMQ de s'assurer que cet immeuble et l' organisme en question peut toujours bénéficier d'une exemption de taxes foncières;

ATTENDU la recommandation des membres de la commission des finances et de l'administration municipale en date du 7 décembre 2023;

2024-26TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 15 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Émilie Rémillard
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Champagne

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines ne s'oppose pas à la demande de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières présentée par l'Association Coopérative d'Économie Familiale – Appalaches Beauce Etchemins dans le dossier CMQ-64704-002 et qu'elle s'en remet à la décision à être rendue par la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.5- Adoption du budget révisé pour l'année 2023 de l'Office d'habitation des Appalaches (OHA)

2024-27TM

ATTENDU le dépôt du budget révisé pour l'année 2023 de l'Office d'habitation des Appalaches (OHA);

ATTENDU la recommandation des membres de la commission des finances et de l'administration municipale en date du 7 décembre 2023;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 15 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines adopte et accepte le budget révisé 2023 de l'Office d'habitation des Appalaches tel que soumis;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents en exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.6- Autorisation de signature | Demande d'aide financière | Programme d'aide au développement du transport collectif (volet 1)

2024-28TM

ATTENDU QUE la Ville désire maintenir, développer et optimiser le service de transport en commun urbain avec son service Taxibus;

ATTENDU QU'une aide financière est nécessaire pour assurer ce service;

ATTENDU la recommandation des membres de la commission des finances et de l'administration municipale en date du 7 décembre 2023;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 15 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document visant l'obtention d'une aide financière pour les années 2022 et 2023 dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2022 et 2023 – volet 1 / Aide financière au transport en commun urbain;

QUE tout ajustement ultérieur auquel la Ville pourrait avoir droit pour les années 2022 et 2023, lui soit versé à la suite du dépôt des pièces justificatives;

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.7- Acceptation des listes des chèques | Novembre et décembre 2023

2024-29TM

ATTENDU QUE le Service des ressources financières a déposé les listes des chèques des mois de novembre et décembre 2023;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 15 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR la conseillère Émilie Rémillard

ET RÉSOLU :

QUE le bordereau des comptes fournisseurs au montant de 7 740 705,65 $ pour la période du 1er au 30 novembre 2023 soit accepté;

QUE le bordereau des comptes fournisseurs au montant de 7 648 091,53 $ pour la période du 1er au 31 décembre 2023 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - GREFFE

14.1- Partenariat relatif à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2024

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2024;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers

2024-30TM

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines demande à la Sûreté du Québec de bénéficier des services offerts par deux (2) cadets dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2024;

QUE la dépense de 10 000 $ pour l'exécution des présentes soit payable à partir du budget de fonctionnement;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisésà signer, pour et au nom de la Ville, une entente de partenariat relative à la fourniture de service des cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2023 et tout autre document pour l'exécution des présentes;

QUE la Ville de Thetford Mines désigne madame Marie-Eve Mercier, directrice générale, à titre de personne-ressource auprès des responsables du Programme de cadets de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 - SERVICE DE POLICE

16 - SÉCURITÉ INCENDIE

17 - TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

17.1- Nominations au sein du Comité citoyen de l'embellissement

ATTENDU l'intérêt manifesté par certains citoyens de renouveler leur implication ou de s'impliquer pour une période de deux (2) ans au sein du Comité citoyen de l'embellissement;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

2024-31TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente le 15 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Champagne
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE mesdames Diane Carrier, Lyne Duguay, Marielle Labonté, Logann Morissette, Louise Paré et monsieur Denis Jacques, soient nommés pour agir bénévolement à titre de membres du Comité citoyen de l'embellissement, et ce, pour les années 2024 et 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2-
Autorisation de signature | Aide financière au Programme d'aide à la voirie locale | Réfection du chemin du Mont Granit

2024-32TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a reçu une lettre d'annonce datée du 4 décembre 2023 pour le projet PAVL PUC96766, visant la rénovation du chemin du Mont Granit, en lien avec le Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et qu'une convention d'aide financière est exigée par la Ministre;

ATTENDU l'adoption de la résolution nº 2023-533TM le 5 septembre 2023;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement en date du 15 janvier 2024;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente à cette même date;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry
APPUYÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière octroyée sera résiliée;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, tout document ou entente à cet effet avec la Ministre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3-
Entente préliminaire de partenariat | Éco Entreprises Québec

2024-33TM

ATTENDU QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

ATTENDU QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre en tout ou en partie un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

ATTENDU QUE le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

ATTENDU QUE ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement;

ATTENDU QUE le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité;

ATTENDU QUE ÉEQ a identifié la Ville de Thetford Mines pour conclure une telle entente sur le Territoire de la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU QUE des échanges ont eu lieu entre ÉEQ et la Ville de Thetford Mines en vue de la conclusion d'une telle entente;

ATTENDU QUE le Règlement prévoit des délais pour la conclusion de l'entente de partenariat;

ATTENDU QUE les Parties conviennent de la nécessité de mettre en œuvre immédiatement certaines parties de l'entente à intervenir sans attendre, soit notamment le processus d'appel d'offres pour la fourniture des services de collecte et de transport des matières recyclables;

ATTENDU QUE les Parties ont convenu de certains éléments dans le formulaire préalable aux annexes de personnalisation et qu'il y a lieu de les transposer dans un document contractuel complet;

ATTENDU QUE l'entente préliminaire de partenariat est soumise aux membres du conseil sous le numéro EEQOM-31084-199;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 15 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE les termes de l'entente préliminaire de partenariat soumise aux membres du conseil sous le numéro EEQOM-31084-199, lesquels font partie intégrante de la présente résolution, soient acceptés;

QUE les dispositions prévues à l'entente pour le processus d'adjudication de contrat en lien avec les matières recyclables soient respectées;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de partenariat avec Éco Entreprises Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18.1- Participation financière | Bourses Startup Atlantique

ATTENDU QU'une convention de partenariat a été signée entre la Ville de Thetford et Nevers Agglomération;

ATTENDU QUE le programme Bourse Startup Atlantique a été mis en place afin de supporter les entrepreneurs qui souhaitent explorer les marchés étrangers;

2024-34TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 15 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Champagne

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines confirme sa participation financière à titre de commanditaire à une Bourse Startup Atlantique pour un montant de 2 000 $, payable à même le fonds dédié au développement économique;

QUE le montant soit versé à la Corporation d'initiative et de développement économique de Thetford, le gestionnaire des bourses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.2- Contribution monétaire pour fins de parcs | Terrain sur le chemin du Mont Granit

ATTENDU le plan de lotissement déposé au Service de l'urbanisme et du développement économique pour une propriété située sur le chemin du Mont-Granit Est;

ATTENDU l'application des articles 9 et 10 du *Règlement de lotissement* nº 149 de la Ville de Thetford Mines pour favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux, ainsi que la préservation d'espaces naturels municipaux;

2024-35TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 15 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Émilie Rémillard
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE, relativement à la demande de lotissement nº 2023-027 la contribution pour fins de parcs payable à la Ville de Thetford, en raison du lotissement d'un nouveau terrain, soit d'un montant de 152,30 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.3-
Contribution monétaire pour fins de parc | Terrain sur le chemin Loignon

ATTENDU le plan de lotissement déposé au Service de l'urbanisme et du développement économique pour une propriété située sur le chemin Loignon;

ATTENDU l'application des articles 9 et 10 du *Règlement de lotissement* nº 149 de la Ville de Thetford Mines pour favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux, ainsi que la préservation d'espaces naturels municipaux;

2024-36TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 15 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE, relativement à la demande nº 2023-026 la contribution pour fins de parcs payable à la Ville de Thetford, en raison du lotissement d'un nouveau terrain, soit d'un montant de 175,05 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.4-
Adoption de la Politique de vente et d'aliénation d'immeubles appartenant à la Ville de Thetford Mines

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines souhaite préciser et déterminer des règles relatives aux transactions immobilières, et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville et de l'ensemble de ses citoyens;

ATTENDU la recommandation des membres de la commission de l'urbanisme et du développement économique en date du 11 décembre 2023;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 15 janvier 2024;

2024-37TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Champagne

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines adopte la *Politique de vente et d'aliénation d'immeubles appartenant à la Ville de Thetford Mines* actuellement soumise et présentée;

QUE cette nouvelle politique soit en vigueur à compter de ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19 - LOISIRS ET CULTURE

19.1-

ATTENDU le dépôt par Méti-Faune d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité- Volet 3 | Signature innovation plein air de la MRC des Appalaches pour le projet d'aménagement d'un sentier pour personnes à mobilité réduite;

Fonds régions et ruralité | Projet de Méti-Faune

2024-38TM

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 15 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR la conseillère Émilie Rémillard

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines appuie la demande d'aide financière de Méti-Faune présentée au Fonds régions et ruralité - Volet 3 | Signature innovation plein air de la MRC des Appalaches pour le projet d'aménagement d'un sentier pour personnes à mobilité réduite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 - **LÉGISLATION**

20.1- Adoption du Règlement n° 982 (projet n° 2023-41 | emprunt | rue Fortin)

2024-39TM

L'assistante-greffière mentionne l'objet du règlement.

ATTENDU QUE le projet de règlement 2023-41 a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 14 décembre 2023 et que l'avis de motion a été donné ce même jour;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Champagne
APPUYÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 982 intitulé **Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 334 000 $** soit adopté sans changement;

QUE le texte intégral de ce règlement soit consigné aux Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2- Adoption du Règlement n° 983 (projet n° 2024-01 | emprunt | achat de véhicules)

2024-40TM

L'assistante-greffière mentionne l'objet du règlement.

ATTENDU QUE le projet de règlement 2024-01 a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 janvier 2024 et que l'avis de motion a été donné ce même jour;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 983 intitulé **Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 722 000 $** soit adopté sans changement;

QUE le texte intégral de ce règlement soit consigné aux Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3- Adoption du Règlement n° 984 (projet n° 2023-232-Z | rue Johnson)

L'assistante-greffière mentionne l'objet du règlement.

ATTENDU QUE le projet de règlement 2023-232-Z a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 11 décembre 2023 et que l'avis de motion a été donné ce même jour;

EN CONSÉQUENCE,

2024-41TM

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 984 intitulé **Règlement amendant le Règlement de zonage *n° 148* dans le but de retirer trois (3) usages industriels de la zone 2983C, située sur la rue Johnson** soit adopté sans changement;

QUE le texte intégral de ce règlement soit consigné aux Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4- Adoption du Règlement n° 985 (projet n° 2023-233-Z | parc industriel rue Caouette)

L'assistante-greffière mentionne l'objet du règlement.

ATTENDU QUE le projet de règlement 2023-233-Z a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 4 décembre 2023 et que l'avis de motion a été donné ce même jour;

EN CONSÉQUENCE,

2024-42TM

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry
APPUYÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 985 intitulé **Règlement de concordance amendant le Règlement de zonage *n° 148* dans le but d'agrandir les zones 2405i, 2150R, 2104R, 2406C et 2407C, situées au nord de la rue Caouette Ouest** soit adopté sans changement;

QUE le texte intégral de ce règlement soit consigné aux Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.5- Adoption du Règlement n° 986 (projet n°

L'assistante-greffière mentionne l'objet du règlement.

ATTENDU QUE le projet de règlement 2023-103-PU a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 4 décembre 2023 et que l'avis de motion a été donné ce même jour;

2023-103-PU | parc industriel Caouette)

2024-43TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Champagne
APPUYÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 986 intitulé **Règlement amendant le *Plan d'urbanisme n° 147* dans le but d'agrandir les aires d'affectation industrielle, résidentielle et commerciale au nord de la rue Caouette Ouest** soit adopté sans changement;

QUE le texte intégral de ce règlement soit consigné aux Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.6- Adoption du Règlement n° 987 (projet n°2023-25-PIIA | parc industriel rue Caouette)

2024-44TM

L'assistante-greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée.

ATTENDU QUE le projet n° 2023-254-PIIA a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 4 décembre 2023 et que l'avis de motion a été donné également à cette date;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 987 intitulé ***R*èglement amendant le *Règlement sur les P.I.I.A. n° 212* dans le but de retirer la zone 2408i de la liste** soit adopté sans changement, et que le texte intégral soit consigné aux Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.7- Adoption du projet particulier (2023-21-PPCMOI | champ de tir)

2024-45TM

ATTENDU QUE le règlement sur les PPCMOI vise à permettre, à certaines conditions, qu'un projet soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la municipalité;

ATTENDU QUE la technique des projets particuliers est un outil commode qui facilite la mise en valeur d'emplacements problématiques (p. ex. reconversion d'immeubles, insertion dans la trame urbaine);

ATTENDU QUE la résolution accordant une demande entre en vigueur après son approbation par les personnes habilitées à voter et par la MRC;

ATTENDU la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à permettre l'implantation d'un club de tir à la carabine et à l'arbalète, à certaines conditions, sur un emplacement situé à l'extrémité nord de l'ancienne rue Robinson, dans l'ancien quartier St-Maurice, dans la zone 2404i;

ATTENDU QUE cet emplacement est situé dans une aire d'affectation industrielle de tout type (IA);

ATTENDU QUE dans les aires d'affectation « IA : industrielle de tout type » sont autorisés, entre autres, les équipements ou services communautaires tels que définis au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme définit les équipements ou services communautaires comme des « usages à caractère public, semi-public ou institutionnel, destinés à des activités de loisirs et de sports, éducationnelles, religieuses, communautaires ou culturelles (garage municipal, station de recherche gouvernementale, centre d'entretien du MTQ, centre d'accueil pour personnes âgées, services sociaux et médicaux, les écoles privées ou publiques, générales ou spécialisées, les garderies, les églises, chapelles, presbytères, cimetières). »;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches a approuvé, le 11 octobre 2017, le règlement n° 643, qui ajoute l'usage « 63. Loisirs extérieurs de grande envergure », dans la zone industrielle 2927i située dans un autre secteur de la ville;

ATTENDU QUE cet emplacement prévu par le club de tir est situé dans la zone à dominance industrielle 2404i;

ATTENDU QUE l'approbation de ce projet est assujettie au *Règlement n° 157 sur les projets particuliers*;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans la partie du territoire autorisée par le *Règlement n° 157 sur les projets particuliers*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères généraux relatifs au *Règlement n° 157 sur les projets particuliers*;

ATTENDU QUE ce projet particulier respecte l'objectif « 2.8.1 Offrir une gamme variée d'équipements récréatifs » du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE cet emplacement est un endroit intéressant à l'abri des quartiers résidentiels où l'impact du bruit serait relativement faible, avec une légère possibilité que le son se propage vers le quartier Mitchell qui se trouve de l'autre côté du puits de la mine Beaver;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 30 octobre 2023;

ATTENDU QUE le défaut de remplir toute condition imposée entraînera l'annulation de l'autorisation de réaliser le projet particulier;

ATTENDU QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

ATTENDU QUE la présente autorisation, donnée par le conseil, ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Émilie Rémillard
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le particulier numéro 2023-097 visant à permettre l'implantation d'un club de tir à la carabine et à l'arbalète, sur un emplacement situé à l'extrémité nord de l'ancienne rue Robinson, dans l'ancien quartier St-Maurice, dans la zone 2404i, tel que présenté, soit accepté, selon les conditions suivantes :

1. L'usage autorisé est associé à du loisir extérieur léger soit un club de tir à la carabine et à l'arbalète;
2. Le club de tir est ouvert les mois de mai et juin sur rendez-vous et de juillet à fin octobre, trois (3) à quatre (4) jours par semaine, de 9h00 à 17h00 et sur rendez-vous;
3. La délimitation du champ de tir, tel qu'illustré sur la carte plus bas, (61 mètres x 122 mètres) doit être clôturée;
4. La clôture pourra être à une hauteur de deux (2) mètres surmontée de barbelés;
5. Le club de tir à la carabine et à l'arbalète doit respecter les normes fédérales et provinciales en matière de club de tir;
6. Il est possible d'implanter un bâtiment abritant les tables de tir;
7. Il est possible d'installer des toilettes mobiles;
8. Une aire de stationnement comprenant au maximum 10 cases pourra être aménagée;
9. Aucun autre usage ne pourra être implanté sur le site;
10. Advenant des plaintes liées au bruit, des mesures correctives devront être proposées et mises en place.

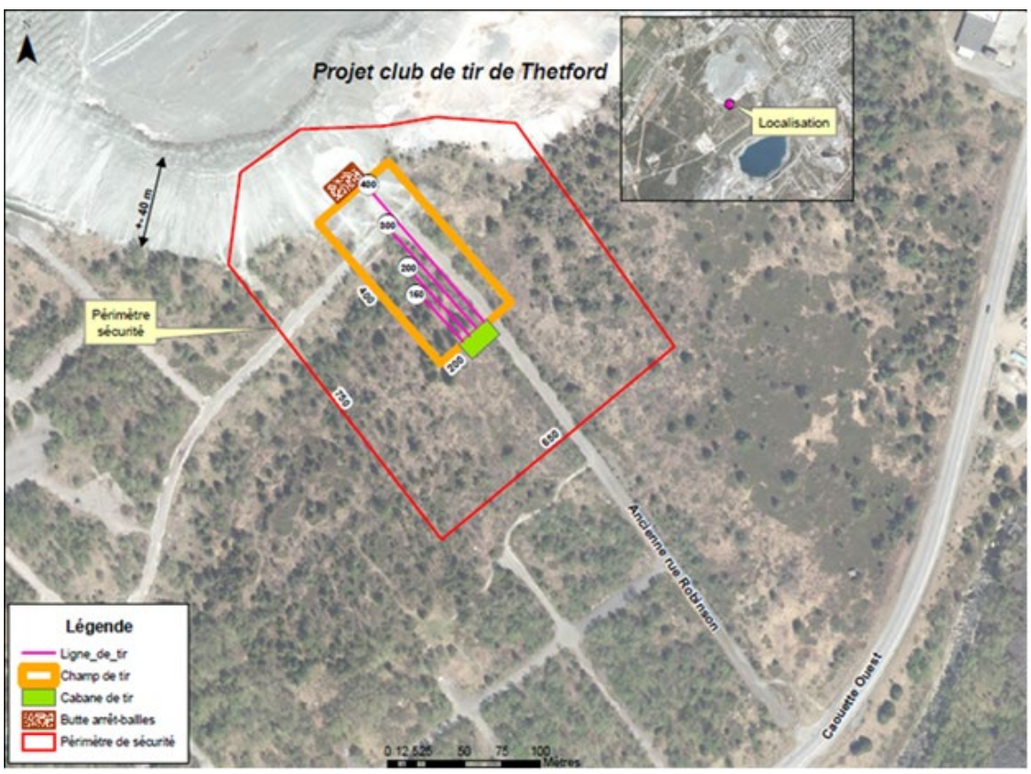

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.8-
Adoption du second projet de règlement n° 2023-234-Z (voie ferrée)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Champagne

ET RÉSOLU :

2024-46TM

QUE le second projet de règlement intitulé **Règlement amendant le *Règlement de zonage nº 148* dans le but d'établir les distances séparatrices à respecter entre une**

voie ferrée et des usages résidentiel, communautaire et de loisir (le projet n° 2023-234-Z), soit adopté sans changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.9-
Avis de motion (projet n° 2023-234-Z | voie ferrée)

Le conseiller Michel Verreault donne avis que sera présenté, pour étude et adoption, le projet de **Règlement amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but d'établir les distances séparatrices à respecter entre une voie ferrée et des usages résidentiel, communautaire et de loisir**, le tout selon les dispositions du projet de règlement n° 2023-234-Z.

21 - **PÉRIODE DE QUESTIONS**

21.1-
Période de questions

Les citoyens ont été invités, par les différentes publications faites par la Ville, à transmettre leurs questions à poser au conseil municipal par téléphone ou par écrit.

Et cette réunion se termine à 19h52.

L'assistante-greffière, Marie-Claude Jacques	Le maire, Marc-Alexandre Brousseau

/mcj